

Réunion publique travaux groupe scolaire Jean Macé et modification de la carte scolaire

Préau couvert de l'école élémentaire Jean Macé

COMPTE RENDU

LE 4 DECEMBRE
2018

18H30

Quartier du Charmois
- Territoire EST -

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<p>Habitants : 23 personnes</p> <p>Elus : Monsieur le Maire Stéphane HABLOT et par ordre alphabétique : M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'urbanisme, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative, Mme Marie-Agnès ROUILLON, Conseillère déléguée à l'Enseignement et référente du territoire Est, M^{me} Malyse THIRION, Conseillère déléguée au Péciscolaire.</p> <p>Fonctionnaires : M^{me} Marie-Pierre CUNAT et M. Jean-Michel VILLETORTE, Bureau d'études ; M. Ronan LE POHER, Directeur des Services techniques, M. Angelo LUSARDI, Responsable du Service Etat civil, M. Stéphane DUPRE, Directeur de Pôle Affaires Scolaires, Culture, M^{me} Sophie HUBERT, Chargée de mission responsable du service Démocratie participative, M. David QUILLERE, Directeur de Cabinet, M. Pascal LAHAYE, Centre technique municipal, M. Alexandre KRYNSKI, Centre technique municipal.</p> <p>Partenaires : M. Christian ZOMENO architecte du Cabinet AACZ,; M^{me} Emmanuelle AUBERT, Directrice de l'école élémentaire, M^{me} Isabelle MONTACIE, directrice de l'école maternelle.</p>

Ordre du jour : Point sur les travaux d'extension de l'école et sur les modifications de la carte scolaire.

Ordre du jour : la présentation des travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé et la modification de la carte scolaire.

Introduction :

Monsieur le Maire remercie les habitants d'être présents et présente tour à tour les élus et les agents municipaux. *« C'est une réunion importante, car nous allons vous présenter le projet d'extension de l'école, projet dans lequel nous avons tenu compte des remarques des professeurs des écoles et des directrices. Nous avons tenu à inviter les riverains situés autour de l'école car un quartier a ses caractéristiques. Le quartier de Biancamaria est un quartier à mixité sociale. Actuellement, les enfants sont encore peu nombreux à habiter dans ce quartier, et la carte scolaire les rattache à votre école. A présent, je donne la parole à Monsieur ZOMENO, l'architecte en charge des travaux. »*

1/ Présentation des travaux d'extension

M. ZOMENO : *« Il est prévu deux extensions de 60 m², l'une derrière l'autre : une extension de l'école élémentaire, en créant deux salles de classe, et une extension de l'école maternelle, avec la possibilité de scinder les deux espaces ou de les regrouper, en fonction des activités. La construction sera en ossature bois, car ce matériau durable capte le CO², avec une toiture végétalisée. Un recul de 3 mètres est prévu en limite de parcelle, conformément au PLU (Plan Local d'Urbanisme). Un grand auvent est prévu pour permettre un accueil abrité. Cette nouvelle entrée du côté de l'école maternelle pourra servir d'entrée le temps du chantier du côté de l'école élémentaire, ce qui sécurisera les enfants. L'avancée de la toiture protégera aussi du soleil à la belle saison. »*

Questions du public

Un membre du Conseil de quartier souhaite connaître la date du début des travaux.

Le Directeur des Services Techniques répond : *« Les travaux commenceront en janvier 2019 et se termineront en avril 2020. Ces travaux d'extension coûtent à la ville 650 000 Euros. »*

Une habitante : « *Combien y aura-t-il de classes en plus ?* »

Le directeur de Pôle : « *Aujourd'hui, nous ne créons pas de classes-en plus, mais nous insérons une extension à l'école dans laquelle il sera possible d'accueillir en plus 60 élèves.* »

Un représentant de parents d'élèves : « *La dernière réunion était houleuse. Mais le projet d'aménagement que vous nous avez présenté ce soir est remarquable. Avoir opté pour un toit en pente, cela a moins d'impact sur les riverains voisins, c'est bien. Au niveau de l'école maternelle, quelle sera l'emprise du bâtiment sur la cour restant aux enfants ? En 2017, on s'est battu pour conserver 4 classes. Aujourd'hui, on a 30 enfants par classe en maternelle, ce qui est intenable. Lorsqu'une ATSEM est absente, le professeur se retrouve dans une situation impossible sans cette ATSEM ! Il n'y a pas de délais de carence pour les ATSEM.* »

Monsieur le Maire : « *Pour les ATSEM, un délai de carence de deux jours est obligatoire..* »

Le Directeur de Pôle : « *On avait prévu 4 ATSEM dans le budget. On peut mettre en place cette année des remplacements dès le premier jour d'absence d'une ATSEM. 31 enfants par classe, c'est beaucoup.* »

Le représentant de parents d'élèves ajoute : « *Sans oublier le problème du remplacement lorsqu'elles sont en formation professionnelle !* » avant d'aborder un autre sujet : « *Nous avons une 4^{ème} classe, pour les enfants venant de Biancamaria. Mais nous souhaitons des classes de 25 enfants, pas plus.* »

A l'unanimité, les personnes présentes approuvent le projet d'extension de l'école.

L'architecte répond à la question de l'emprise de l'extension sur la cour, du côté de l'école maternelle : « *L'impact sur la cour est relativement limitée. Une partie de la cour restera en macadam, une autre partie sera en espaces verts arborés, ce qui est important pour la qualité de vie. Il faudra discuter dans le détail plus tard, si on diminue ou pas cet espace vert pour agrandir la cour en bitume.* »

Une riveraine de la rue de Loevenbrück : « *Dans le projet initial des travaux, avait-il été envisagé de réaliser l'extension du bâtiment en prenant sur la cour et non pas sur le côté arrière donnant sur les jardins des riverains ?* »

M. CARPENA : « *Le choix a été fait de conserver un maximum de cour pour les activités du Club Arlequin. Le projet a été conçu de manière à ce qu'il y ait le moins d'impact possible sur les riverains. Il n'y aura pas de nuisances sonores avec des enfants qui viennent jouer à l'extérieur, car les enfants n'auront pas accès à l'extérieur hors projet pédagogique ou en cas d'urgence, en guise de sortie de secours.* »

Le Directeur de Pôle : « *Une bande végétale a été créée entre les jardins et l'école, pour isoler les riverains et minimiser les nuisances. Les baies vitrées sont sur le côté du bâtiment.* »

L'architecte ajoute qu'il y aura des sorties de secours à l'arrière.

Une représentante du Club Arlequin intervient : « *Pendant l'été, le Club Arlequin est présent dans les locaux de l'école. Quel sera l'impact des travaux à cette période ?* »

Le Directeur de Pôle : « *Oui, le Club Arlequin risque d'être impacté. Si tel est le cas, nous en discuterons avec vous pour voir comment le gérer au mieux. Les activités du Club Arlequin pourront être délocalisées cet été, peut-être à la Ferme du Charmois ? Le bruit ne sera pas continu.* »

Le Directeur des Services Techniques : « *La construction est en ossature bois, ce qui minimise les nuisances sonores, car il s'agit d'assembler des pans prédécoupés en usine.* »

Un représentant de parents d'élève, au faite de cette technique, ajoute : « *Le plus de nuisances, ce sont les ouvertures.* »

M. CARPENA : « *Nous profiterons des vacances scolaires pour effectuer les travaux les plus bruyants (les découpes dans les murs pour créer les ouvertures, portes et fenêtres).* »

Un professeur demande s'il est prévu d'installer un point d'eau dans ces deux salles de l'extension. Il

s'inquiète des circulations des enfants dans le couloir, si deux classes sont occupées en même temps, car le couloir actuel est déjà surchargé.

M. CARPENA demande à l'architecte présent de prévoir un point d'eau dans cette extension.

Le Directeur de Pôle : « *Le programme actuel a été défini avec l'Education Nationale. L'extension a pour but d'augmenter les espaces pour les activités.* »

Un professeur des écoles demande s'il est prévu une salle pour les professeurs dans cette extension.

Le Directeur de Pôle : « *Nous définirons cela avec les directrices.* »

Circulation

Une riveraine : « *Merci d'avoir respecté nos avis différents du projet initialement présenté, notamment sur le terrain à l'avant du projet. J'aimerais revenir sur le problème de circulation, c'est ingérable le matin : les parents d'élèves passent en voiture et on est gêné, les riverains, pour sortir de nos garages. Serait-il possible de revoir cette entrée d'école ?* »

Monsieur le Maire : « *La méthode est toujours la même ; je peux créer un atelier de quartier sur la circulation. Mais dans toutes les villes, c'est la même situation, dans les rues situées autour des écoles, sauf s'il y a un parking à proximité. On peut toujours mieux faire. Peut-être rajouter un agent de sécurité école ?* »

M. DONATI explique la solution du **Pédibus** : « *Les parents d'élèves des écoles Jules Ferry et Bellevue ont créé un ramassage d'écoliers sous la forme d'un Pédibus. C'est la deuxième année que cela fonctionne, grâce à l'initiative des parents. La municipalité les a aidés en leur achetant des gilets jaunes pour les enfants. Et cela permet de diminuer sensiblement les déplacements en voiture et la circulation dans le village. Cela évite environ 20 voitures. Si d'autres parents d'élèves veulent le faire dans d'autres écoles, la ville pourra les aider.* »

Le représentant de parents d'élèves : « *Je vous ai envoyé des mails au sujet du passage protégé dans la rue Pierre et Marie Curie qui est dangereux pour les enfants, sans réponse ! Il suffirait de reculer les deux voies de circulation pour régler le problème.* »

M. DONATI : « *En ce qui concerne les difficultés de circulation aux abords de l'école Jean Macé et la sécurisation des piétons, nous sommes allés sur place avec un technicien de la Métropole, pour étudier les solutions techniques. Dans la rue Pierre et Marie Curie, la voie qui tourne à droite avec le feu et le cédez le passage perturbe les automobilistes. On a décidé que, lorsqu'une voiture sort de l'impasse Pierre et Marie Curie, elle doit être prioritaire. Donc, tous les autres feux tricolores du carrefour seront au rouge. Et le cédez le passage sera inutile au feu. Nous avons demandé à la Métropole de revoir l'ensemble du carrefour Pierre et Marie Curie (Rue et impasse), Wilson et Briand, afin de redonner de l'espace à la sortie de l'école maternelle. Peut-être en supprimant la voie qui tourne à droite ?* »

Un habitant de la rue Jean Macé fait remarquer qu'on ne voit plus le passage piéton. Il demande à ce qu'on le refasse.

Une habitante est gênée pour sortir de son garage, lorsque des automobilistes se garent mal sur le petit parking de la rue Jean Macé, à l'entrée du parc du Charmois.

Action : Aller voir sur place avec la riveraine.

2/ La carte scolaire

Monsieur le Maire : « *Le président de l'association des Amis de Biancamaria a demandé que l'école de rattachement des enfants de Biancamaria soit l'école Jean Macé. C'est actuellement possible, car les bâtiments construits dans ce quartier ne sont pas encore très nombreux. Pour la deuxième partie qui est en train de se construire, on peut décider que l'école de rattachement soit l'école Paul Bert. Si on a toujours 31 enfants par classe, il faut que l'Education Nationale ouvre une classe ! La décision va être votée au Conseil Municipal de janvier 2019. On va rencontrer l'inspecteur d'Académie début 2019.* »

M. Carpena : « *Le quartier Biancamaria comporte **cinq tranches de travaux** : la tranche A est terminée. La*

tranche B : un bâtiment est construit, ainsi que deux petits bâtiments, ce qui devrait représenter au maximum 30 enfants de plus pour l'école Jean Macé. La tranche C, sur l'ancien emplacement du Centre équestre Drouot, sera composée de petites unités et de bâtiments intermédiaires, et d'un seul bâtiment collectif. La tranche D débutera en 2024-25 et sera située à 100 mètres d'un groupe scolaire de Nancy. On peut envisager des accords entre les deux communes pour que les enfants de la tranche D soient scolarisés sur Nancy. Enfin, la tranche E, quant à elle, sera construite en 2021-22 en deux phases : du côté de la Place Gérard d'Alsace, des habitations, des bureaux et des commerces et du côté sud, des habitations.»

Le directeur du Pôle Education donne les chiffres des **estimations d'enfants supplémentaires scolarisés**, selon les tranches des travaux : « Pour la tranche A, on estime qu'il y aura 7 enfants de plus à scolariser, pour la tranche B, 30, pour la tranche C, pour la tranche D, 62 et pour la tranche E, 65.»

M. Carpena : « Les bâtiments qui seront construits sur les tranches D et E comporteront des logements de petites surfaces, des T1-T2, ce qui explique le peu d'apport d'enfants prévu. La tranche D n'aura pas d'impact avant 2026-27. Les constructions sur les tranches D et E sont portées par la Métropole. Il est possible de négocier avec la ville de Nancy pour que les enfants de ces tranches soient scolarisés dans une école de Nancy. »

Madame Rouillon : « Nous avons déjà une convention avec la ville de Nancy, pour des élèves qui habitent Rue Sainte Colette et qui sont scolarisés à l'école Clémenceau. »

Monsieur le Maire propose que les enfants qui habitent dans les bâtiments des tranches A et B soient scolarisés à Jean Macé et, qu'à l'inverse, ceux qui habiteront dans la tranche C fréquentent le groupe scolaire Paul Bert. En ce qui concerne les tranches D et E, les enfants ne pourront pas être rattachés ni au groupe scolaire Jean Macé, ni au groupe scolaire Paul Bert car ils seront trop éloignés de ces deux sites. De plus, pour éviter la fermeture de classé à Jean Macé comme il en a été question les années précédentes, il est dans l'intérêt de tous (professeurs des écoles, élèves et parents) d'élargir le périmètre scolaire du groupe scolaire Jean Macé, afin de créer des classes non surchargées. « En tout, on estime à 37 le nombre d'enfants qui seront scolarisés à Jean Macé, grâce aux apports de Biancamaria. »

M. DONATI conclue la réunion en remerciant les habitants pour les échanges et en les invitant à partager le verre de l'amitié.